

Septembre 2019



INFO-TRÈVES

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public



Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
8 h 30 – 12 h 00

Annick GUICHARD, Maire de Trèves, reçoit sur rendez-vous
Contacter le secrétariat de mairie :
Tel: 04. 72. 24. 91. 12. / @: mairie@treves69.fr

Consultez toutes infos communales ainsi que
l'Info-Trèves sur le site de la commune de Trèves :
<http://mairie-treves69.com>



En cas de panne ou problème sur les réseaux,
appeler les N° d'URGENCE,
seuls services compétents pour vous
apporter les renseignements nécessaires.

ERDF : 09 72 67 50 69
LYONNAISE DES EAUX :
-Service clientèle: 0977 409 443
-Urgences Techniques: 0977 401 131
FRANCE TELECOM : 3900
POMPIERS SDIS : 18
GENDARMERIE : 17
LA POSTE : 3631 dysfonctionnement
service courriers.

Dates à retenir

ASSOCIATION DES 4 VENTS Assemblée Générale	Vendredi 20 septembre
SOU DES ECOLES Assemblée Générale	Jeudi 26 septembre
BOULE AMICALE Concours de boules 14h	Samedi 28 septembre
MÉMOIRE TRIVIENNE Sortie musée d'art et d'Industrie Saint Etienne 9h	Dimanche 6 octobre
REUNION DES ASSOCIATIONS 19h30	Lundi 7 octobre 2019
Association Familiale Assemblée Générale 20h30	Vendredi 11 octobre
Piston club Repas dansant Le Fautre	Samedi 12 octobre
Permanence vaccin anti grippe	Jeudi 17 octobre
Centre de Loisirs	Du 21 au 31 octobre
REPAS DES ANCIENS	Samedi 14 décembre

Permanence à Trèves "vaccin anti grippe"

Jeudi 17 octobre 2019

Mairie de Trèves 17H15 - 17H45



Merci de vous munir :
de votre carte vitale, du vaccin,
du bon ou de l'ordonnance
délivrée par votre médecin.

Inscriptions sur les listes électorales

Les élections municipales :
- premier tour **15 mars 2020** et
- deuxième tour **22 mars 2020**.

La date butoir pour s'inscrire sur les listes
électorales est le 7 février 2020.

L'inscription sur les listes électorales est
possible en ligne sur :

www.demarches.interieur.gouv.fr

Recensement militaire

Tous les jeunes français (filles ou garçons) doivent
se faire spontanément recenser entre le jour de
leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent la date
d'anniversaire. Cette formalité est obligatoire
pour s'inscrire sur les listes électorales.

Se présenter en Mairie muni :
du livret de famille + carte d'identité.
Ou service en ligne:

<https://www.service-public.fr>

Infos Commune

BIBLIOTHÈQUE

-Une bibliothèque est un lieu important de la vie culturelle, de communication, d'information, de rencontre et de partage .

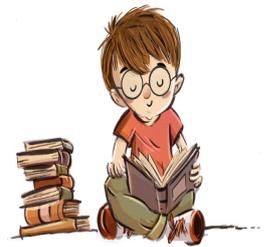
N'hésitez pas à pousser la porte au 54, route d'Echalas à Trèves
Les mercredis de 16 h à 18 h30 - Les samedis de 10 h à 12 h

Cotisation de septembre à fin juillet : 5€ (chèques à l'ordre du trésor public)

De la lecture pour tous, petits et grands.

Des revues : « Ça m'intéresse » ; « Géo » ; « Cuisine actuelle » ; Historia.....

Nous vous attendons Nombreux



BULLETIN MUNICIPAL 2019

Les associations qui le souhaitent sont invitées à adresser en mairie **les articles concernant leurs activités** pour une parution dans le bulletin annuel de la commune.

Texte à fournir sous format informatique WORD + photo en JPEG par mail à l'adresse :

bulletin.treves69@gmail.com

Pour la rubrique "Etat civil 2019",
des photos des bébés, des mariés et des personnes décédées sont les bienvenues

Les artisans de la commune souhaitant sponsoriser le bulletin doivent fournir l'encart publicitaire à insérer (format carte de visite) et une participation de **40 €** (par chèque bancaire à l'ordre de trésor Public)

Les artisans extérieurs à la commune souhaitant sponsoriser le bulletin doivent fournir l'encart publicitaire à insérer (format carte de visite) et une participation de **55 €** (par chèque bancaire à l'ordre de trésor Public)

Articles + photos + encarts sponsors avant le 30 octobre 2019

Pot de Bienvenue aux nouveaux arrivants

Les Nouveaux habitants qui ont emménagé sur la commune de Trèves en 2019 sont priés de se faire connaître en mairie, afin d'organiser ce pot de bienvenue.

REUNION DES ASSOCIATIONS

Lundi 7 octobre 2019

à 19h30 en Mairie de Trèves.

La présence d'un membre de chaque association est indispensable afin d'établir le calendrier des manifestations 2020 et d'organiser la saison dans les meilleures conditions.



REPAS DES ANCIENS

Samedi 14 décembre 2019



à 12h00 au Fautre « Espace Pierre Bret »

Un courrier sera prochainement envoyé

Infos Commune

Qui ?

Nous sommes toujours à l'écoute de vos remarques positives et négatives. Nous souhaitons pouvoir y répondre mais cela est impossible lorsqu'elles sont faites anonymement, et des incompréhensions, voire de fausses idées demeurent.

Nous vous invitons donc à toujours signer vos courriers pour que nous puissions y donner suite, ceci dans la plus stricte confidentialité que nous nous devons de respecter.

Nous proposons aux personnes qui se reconnaîtront de prendre contact avec nous pour engager une discussion.

Stop aux incivilités !

Nous constatons de plus en plus d'incivilités (tags de panneaux, de bâtiments...) qui non seulement détériorent le paysage et notre environnement mais ont un coût pour la collectivité et donc pour tous les administrés de Trèves.

Nous vous invitons à nous signaler toutes les incivilités que vous pourrez constater afin d'endiguer ensemble ce problème.

Centre de loisirs : du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre 2019 à la Trèverie

De 8h à 18h à partir de 5 ans (enfants nés en 2014)

Sous réserve d'un nombre d'inscriptions suffisant

	Matin	Après midi
1ère semaine : Du 21 au 25 octobre Chevaliers NINJA 5 jours	<u>Lundi</u> : Crayon de Bain <u>Mardi</u> : Toupie coloré <u>Mercredi</u> : plateau de sushi gourmand <u>Jeudi</u> : EXALTO Park (sortie) <u>Vendredi</u> : Fabriqué sa Pokéball	Sauver la ville de Battle City de l'invasion Missions pour devenir un véritable chevalier Ninja.
2ème semaine : Du 28 au 31 octobre HALLOWEEN 4 jours	<u>Lundi</u> : Bocaux arc-en-ciel <u>Mardi</u> : monstre pompons <u>Mercredi</u> : Sablé d'halloween <u>Jeudi</u> : Twisty petz	Halloween : décorations, Pot à bonbons, momie, chasse aux trésors, loto et film d'halloween ...

ATTENTION : Inscriptions Obligatoires avant Lundi 30 septembre 2019

Tarifs 2019/2020	Cantine	CLSH ½ journée	CLSH Journée	Journée CLSH avec cantine	Sortie extérieur Trèves (repas tiré du sac)	Sortie extérieur Trèves (Repas pris sur place)
QF < 0 500	4.44€	4.10 €	8.15 €	12.59 € (*)	19.85 €	24.85 €
QF de 500 à 800	4.44€	4.70 €	9.30 €	13.74 € (*)	21.45 €	26.45 €
QF de 801 à 1200	4.44€	5.30 €	10.50 €	14.94 € (*)	23.30€	28.30 €
QF > 0 1201	4.44€	5.85 €	11.65 €	16.09 € (*)	25.15 €	30.15 €

Rappel tarifs cantine et garderie

Cantine	Année scolaire 2019/2020
Repas	4.44€
PAI (Protocole d'accueil individualisé)	1.65€
Tarifs garderie 2019-2020	
Forfait jour : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	2.70€
Forfait semaine	9.30€

Infos Commune - Associations

ASSOCIATION DES 4 VENTS

L'assemblée générale a lieu
Vendredi 20 Septembre 2019 à 19h30
Salle Pierre Bret Le Fautre
Espérons vous retrouver nombreux.

ASSOCIATION DES 4 VENTS COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL
« LE FAUTRE » 69420 TREVES



SOU DES ECOLES

Assemblée Générale
Jeudi 26 septembre 2019
20 h à la Trèverie



La ferme du Colombet
organise
son marché bio
Dimanche 29 septembre



BOULE AMICALE DE TREVES
CONCOURS DE BOULES
Samedi 28 septembre 2019
à la Trèverie



Association Mémoire Trivienne



L'Association organise une visite guidée
du Musée d'Art et d'Industrie de Saint Etienne
(3 collections, Armes, cycles et ruban)

Dimanche 6 octobre 2019 à 10h

Rendez vous sur le parking de la Trèverie à 9h

Participation aux frais de la visite: 5,50€ par personne.

Réservation auprès de Florence Badin : 06 70 01 54 98 jusqu'au 28 septembre.

Si le temps le permet, nous vous proposons à la suite de la visite de se rendre
au barrage de Rochetaillée (Gouffre d'Enfer)
pour un pique nique et une ballade découverte autour des barrages.

Nous vous espérons Nombreux



**Envie de pratiquer un instrument de musique,
Renseignez vous à l'Ecole de Musique d'Echalas !**

Enfants et Adultes, tous niveaux

Piano, guitare, batterie, flûte, clavier, accordéon,
saxophone, trompette

Deux lieux : cours sur ECHALAS ou TREVES
Eveil musical : découverte de 3 instruments dans l'année !

Tarifs annuels : Cours individuels 30 min - 520 euros
Cours collectifs (par 2) 45min - 370 euros

CONTACT : musique.echalas@gmail.com

ASSOCIATION FAMILIALE

Assemblée Générale
Vendredi 11 octobre 2019



PISTON CLUB
Repas dansant

Samedi 12 octobre
en soirée

Espace pierre Bret Le Fautre
Nous vous attendons nombreux



Infos Diverses

Téléthon Echalas

Association « Pour Jeanne et tous les autres »

Dimanche 27 octobre 2019

Randonnée pédestre 7, 10, 15 ou 22 km

De 8h00 à 10h00 – Repas chaud à l'arrivée

Randonnée VTT 25 km

Encadrée par le Club Viennois d'Animation Cycliste

Départ 9h00

Randonnée à cheval 15 km

Encadrée par le Haras de Préjeurin

Sur inscription : FX BARBATI 06 80 84 60 70

ou haras-de-prejeurin.com

Vide grenier – Gymnase du Montelier

8h00 à 16h30

Réservation Exposants :

pourjeanne-echalas@hotmail.fr

Samedi 7 décembre 2019

Repas dansant

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Les Journées européennes du Patrimoine sont, chaque année, une belle occasion de découvrir le patrimoine, dans le cadre d'ouvertures exceptionnelles, visites libres et visites guidées le plus souvent gratuites.

La 36ème édition des Journées du Patrimoine aura lieu

Samedi 21 et Dimanche 22 septembre

sur le thème des arts et du divertissement.

Tout le programme est disponible sur le site :

http://www.journees-dupatrimoine.com/VIE_CITOYENNE

Infos Vienne Condrieu Agglomération



Transport à la demande

Depuis le 9 septembre, tous les habitants des communes de l'Agglo peuvent bénéficier du transport à la demande.

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un transport de proximité qui permet aux usagers (à l'exception des scolaires dans le cadre de leurs déplacements domicile/établissement scolaire) de se déplacer avec une prise en charge à l'arrêt le plus proche de leur domicile. Le transport à la demande permet aux usagers d'aller faire leurs courses, de se rendre à un rendez-vous médical.

Comment ça marche ? C'est très simple.

En 1, il suffit de préparer son trajet à l'aide de la fiche horaire de la ligne souhaitée en choisissant l'arrêt et l'horaire et la destination. Toutes les fiches horaires du transport à la demande sont disponibles en mairie et à l'Agglo mais aussi sur le site internet de Vienne Condrieu Agglomération.

En 2, il suffit de réserver : Pour les habitants des 11 communes de la rive droite, (Ampuis, Condrieu, Échalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Sainte-Colombe, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gier, Trèves et Tupin-et-Semons)

Longes - Trèves - Rive de Gier : Ligne L 31. Dépliants horaires disponibles en mairie.

il faut appeler au 04 79 68 67 86 ou sur le site www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

au plus tard la veille du déplacement.

En 3, se présenter à l'arrêt choisi 5 minutes avant l'heure.

En 4, payez son titre de transport qui s'élève à 1,20 €

Pour en savoir plus : Direction des transports de Vienne Condrieu Agglomération

Tel : 04 74 78 78 89 - transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Retrouvez les fiches horaires sur www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

REDUIRE NOS DECHETS

Vienne Condrieu Agglomération a la volonté de réduire les quantités de déchets à traiter, de maîtriser les coûts et de protéger l'environnement.

Plusieurs actions concourent à ces objectifs : développement de la filière de tri, dotation de composteur individuel, développement des filières de valorisation en déchetteries.

Chaque habitant du territoire produit un peu plus de 260 kg d'ordures ménagères par an (hors collecte sélective, déchetterie...). 30 à 40% du contenu de votre poubelle (soit environ 100 kg) peuvent être compostés.

L'agglo met à disposition des habitants un composteur gratuit par famille.

À quoi ça sert de composter ?

- Réduire le contenu de sa poubelle et donc le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité
- Réduire les émissions de CO2 liées à la collecte des déchets et à leur incinération ou à leur stockage
- Obtenir un excellent fertilisant et un amendement pour la terre de son jardin et ce gratuitement

Ce qu'on met au compost : Déchets de cuisine : épluchures (fruits et légumes), coquilles d'œufs, sachets de thé/ filtres à café, pain ; Déchets végétaux : mauvaises herbes sans graine, branchages de petite taille, fleurs coupées, séchées, tonte de gazon et taille de haies en petite quantité.

Ce qu'on ne met pas au compost : Déchets de cuisine (viandes, poissons, fromages, laitages, restes de repas cuits, coquillages) ; Déchets de jardin : feuilles vernissées type lierre et laurier, gros branchage, résineux (thuyas, cyprès, aiguille de pin), plantes et végétaux traités ou malades .

Plus information : Service Environnement de Vienne Condrieu Agglomération : Tél. 04 74 53 45 16
@ : environnement@vienne-condrieu-agglomeration.fr - www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

L'AMBROISIE : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE AU COEUR DE NOS VILLES ET DE NOS CAMPAGNES

L'ambrosie est une plante invasive capable de se développer dans de nombreux milieux. Le pollen, émis en fin d'été, est très allergisant. C'est également une menace pour l'agriculture et la biodiversité.

L'ambrosie, un problème de santé individuelle ET publique. L'allergie au pollen d'ambrosie touche chaque année, environ 20 % de la population en Rhône-Alpes. Il n'y a pas d'autre exemple de maladie affectant une si importante frange de la population et de façon aussi intense et récurrente. Il revient à chacun d'entre nous de participer à la lutte. Que faire si je vois de l'ambrosie ? Chez moi : je l'arrache, de préférence avec des gants.

Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : je les arrache, de préférence avec des gants.

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup, je signale la zone infestée :

- à la mairie de la commune sur laquelle l'ambrosie est présente
- par courrier électronique à contact@signalement-ambrosie.fr
- par téléphone au 0 972 376 888
- grâce à la plateforme SIGNALEMENT-AMBROISIE : <http://www.signalement-ambrosie.fr/index.html>

Les techniques de gestion de l'ambrosie : Pour prévenir l'apparition de l'ambrosie dans votre jardin, aménagez le rapidement (couvert végétal ou paillis). Si l'ambrosie apparaît, le mieux est d'agir avant la floraison et bien sûr sans pesticide par : binage, arrachage, fauchage, broyage, désherbage thermique... Attention il faut surveiller les éventuelles repousses.

Vienne Condrieu Agglomération entreprend des actions de lutte contre l'ambrosie :

- La coordination et l'accompagnement du réseau des référents communaux ambrosie
- Un travail avec la Chambre d'Agriculture pour accompagner les intervenants agricoles
- Le développement d'actions de sensibilisation en direction du grand public
- Un plan de gestion sur les bords de routes communales (végétalisation, fauchage raisonné et spécifique, arrachage)

+ d'info : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-auquotidien/ambrosie/>

LONGES ↔ TRÈVES ↔ RIVE DE GIER

L31



Ligne sur demande

Service de transport à la demande de Vienne Condrieu Agglomération



LONGES ↔ TRÈVES ↔ RIVE DE GIER

Horaires valables du 9 septembre 2019 au 30 août 2020

LONGES ↔ RIVE DE GIER

Lundi à Samedi

LONGES - DIZIMIEUX	08:35
LONGES - CHARPINEY	08:38
LONGES - GRIFFONEY	08:40
LONGES - CROIX DES RAMEAUX	08:46
LONGES - LE BOURG	08:47
TREVES - LE FAUTRE	08:54
TREVES - LA DHUIRE	08:57
TREVES - LE GARON	08:59
TREVES - LE BOURG	09:02
TREVES - LE BUREL	09:07
RIVE DE GIER - MAIRIE	09:15
RIVE DE GIER - GARE ROUTIERE	09:17

RIVE DE GIER ↔ LONGES

Lundi à Samedi

RIVE DE GIER - GARE ROUTIERE	11:00
RIVE DE GIER - MAIRIE	11:02
TREVES - LE BUREL	11:12
TREVES - LE BOURG	11:16
TREVES - LE GARON	11:18
TREVES - LA DHUIRE	11:20
TREVES - LE FAUTRE	11:22
LONGES - LE BOURG	11:29
LONGES - CROIX DES RAMEAUX	11:30
LONGES - GRIFFONEY	11:34
LONGES - CHARPINEY	11:35
LONGES - DIZIMIEUX	11:38

Renseignements et réservations : 04 79 68 67 86
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Vienne
Condrieu
Agglomération





- ↳ **DECIDE** de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'ATSEM à 30 h 00 /semaine à compter du 01/09/2019
- ↳ **DECIDE** de supprimer un poste d'adjoint technique territorial (19/35^{ème})
- ↳ **DECIDE** de créer une poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 30.50/35^{ème} à compter du 01/09/2019
- ↳ **DECIDE** d'adopter le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 01/09/2019 :

CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE Rédacteur	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif	C	1	1 poste à 21 heures
FILIERE ECHNIQUE Agent technique	C	2	1 poste à 35 heures 1 poste à 22 heures
FILIERE ANIMATION Adjoint d'animation	C	2	1 poste à 35 heures 1 poste à 30 heures 30 minutes
FILIERE MEDICO SOCIALE ATSEM	C	1	1 poste à 30 heures

- ↳ **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire d'un montant de 164.56 euros pour financer une partie du voyage scolaire du 24/06/2019
- ↳ **DECIDE** de proposer des encarts publicitaires aux organismes et entreprises pour financer la publication du bulletin municipal 2019 au tarif minimum suivant : Etablissement de la commune de Trèves : 40,00 € / Extérieurs : 55,00 €
- ↳ **AUTORISE** le Maire à commander la prestation d'entretien de l'école communale à compter du 1^{er} septembre 2019 et pour une durée de 3 mois à l'entreprise SAS La Bomba.
- ↳ **APPROUVE** la demande de subvention auprès du conseil régional Auvergne Rhône Alpes au titre du contrat de ruralité pour la « Rénovation partielle d'un bâtiment pour l'accueil des services techniques et d'associations »

QUESTIONS DIVERSES

Annick Guichard :

- indique que Vienne Condrieu Agglomération (VCA) détient désormais la compétence pour l'opération « un fruit à la récré ». La commune va proposer à VCA que cette opération soit reprise dans les mêmes conditions que l'année précédente.
- indique que la dotation de péréquation est réduite de 14 000 € cette année en raison de notre intégration dans Vienne Condrieu Agglomération. VCA en a été avisée et doit étudier ce dossier.
- fait un point sur la rencontre du 22 mai avec SEMCODA (pour le projet d'aménagement du Cœur de Village »
- informe que nous attendons une date de rencontre avec la gendarmerie pour signer le protocole de Participation citoyenne
- fait part de la nouvelle carte des zones défavorisées, qui conduit au déclassement des communes d'Echalas, les Haies, Trèves et Loire-sur-Rhône, et qui appelle des mesures d'accompagnement des exploitations agricoles
- informe la mise en place du transport à la demande par Vienne-Condrieu-Agglomération
- informe que la mairie sera désormais fermée les samedis matin en raison de l'absence de besoin (aucune visite, ni appel la plupart des samedis). En cas de besoin en dehors des horaires d'ouverture, prendre contact avec le secrétariat.

Michel Charmet :

- fait un point sur les travaux de sécurisation de la traversée du village. Le Département du Rhône a été mandaté pour réaliser la maîtrise d'œuvre relative à la conception et le suivi de la réalisation des aménagements
- propose d'interroger le département pour trouver une solution de sécurisation de la RD 502 au niveau du Fautre
- fait un point sur l'avancée des travaux de la halle.

Thérèse Morot fait un point sur :

- la commission cohésion sociale du 06/06/2019 (réhabilitation de la Gère + diagnostic santé sur le territoire)
- la commission Insertion Emploi du 13/06/2019 (Présentation des deux missions locales qui interviennent sur le territoire / Accompagnement des bénéficiaires du RSA / Présentation du protocole relatif à la Réussite éducative)

Erik Chapelle fait un point :

- sur la commission voirie du 27/06/2019 (opérations d'investissement / programme entretien voirie / Ambroisie)
- sur les différents travaux et projets en lien avec le SYDER